

Les inscriptions

- Les pré-inscriptions sont recensées du 1^{er} au 20 juin environ mais n'ont pas valeur d'inscription.
- **Les inscriptions ont lieu début septembre**, la semaine précédant le début des cours. Les dates sont communiquées dans les mairies.
- Priorité est donnée aux élèves mineurs et résidents sur les communes de l'agglomération***.
- **L'élève ou son représentant légal s'engage à régler les frais de scolarité en totalité même en cas d'abandon en cours d'année.**
- **L'admission aux cours n'est effective qu'après le dossier complet validé et les droits de scolarité acquités.**

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION :

- Quotient familial (CAF) ou, à défaut, l'avis d'imposition.

En l'absence de l'un ou l'autre de ces éléments, les tarifs de la tranche 3 seront automatiquement appliqués pour l'élève mineur.

- Un justificatif de domicile.
- Paiement des droits de scolarité pour l'année.

Les modes de paiement

Deux modes de paiement au choix :

- 1 seul versement en chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.
- Mensualités par 8 prélèvements bancaires (le 10 des mois de novembre à juin).

Les concerts

Les élèves de l'école se produisent régulièrement en public

Chaque année, plusieurs concerts et auditions sont donnés par les élèves et les professeurs et font partie intégrante de l'enseignement. Ceux-ci sont gratuits, ouverts à tous et organisés sur les communes du territoire, à l'extérieur ou en salle selon la saison. Les élèves mineurs doivent être accompagnés par leurs parents ou toute personne habilitée à en assurer la garde.

Les ensembles



Les ensembles sont proposés durant toute l'année aux élèves inscrits mais aussi aux publics ados et adultes extérieurs désirant se perfectionner.

Le Conservatoire propose 7 ensembles d'élèves :

- Grand orchestre (symphonique)
- Ensemble musique traditionnelle adultes
- Ensemble musique traditionnelle junior
- Ensemble musique baroque
- Ensemble guitares «Grands»
- Ensemble guitares «Petits»
- Ensemble rock (Musiques actuelles)

Contact École de musique

Adresse : Bâtiment de la communauté d'agglomération
Place du château - 05130 Tallard

Directeur : Stéphane DELVAL
Tel. : 04 92 54 82 36 / 04 92 54 16 66
@ : stephane.delval@agglo-gap.fr

Adresse postale : Communauté d'Agglomération
Gap-Tallard-Durance
Campus des 3 Fontaines
2, ancienne rte de Veynes
05000 Gap

***Communes concernées :

Barcillonnette • Châteauevieux • Esparron • Fouillouse • Jarjayes • Lardier & Valença • Lettret • Neffes • La Saulce • Sigoyer • Tallard • Vitrolles • Curbans • Claret • Gap • Pelleautier • la Freissinouse •



Ecole de musique



Enfants

Adultes

École de Musique



EDITO

Nouvellement élu comme Vice-Président de notre Agglomération Gap-Tallard-Durance en charge de l'École de Musique, je suis très heureux d'accompagner à nouveau cet établissement et son rayonnement sur notre territoire, aux côtés du président Roger Didier.

Forte de son équipe dynamique et Intégrée dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, l'École de Musique de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance vous propose des parcours d'initiation ou des parcours diplômants pour tous les âges.

L'École de Musique vous offrira encore cette année un enseignement de qualité, ouvert à tous enfants et adultes, allant de l'accordéon à la flûte, du piano à la batterie, 11 disciplines, vous attendent, ainsi que de nombreux ateliers comme le chant choral, les cuivres ou la musique baroque et traditionnelle.

Offrir la possibilité de découvrir la musique et la culture pour l'ensemble de nos habitants reste un objectif auquel l'école a su au fil des années répondre en facilitant l'accès à l'apprentissage musical pour tous.

Nous serons heureux de vous retrouver très prochainement, afin de poursuivre ou de découvrir notre enseignement musical.

Je vous souhaite à tous, une belle année musicale parmi nous.

Rémi Costorier

Les enseignements

Formation musicale, Piano, Guitare, Batterie, Saxophone, Flûte traversière, Violon/Alto, Violoncelle, Accordéon (diatonique et chromatique), Cuivres (Trompette, Tuba, Trombone) et Chant Choral.

Les tarifs 2020/ 2021

	Résidents des communes de l'Agglomération ***					Résidents Hors Agglomération	
	Enfants			Adultes	Enfants	Adultes	
	Tranche 1 QF : 0-750 €	Tranche 2 QF : 751-1100 €	Tranche 2 QF > à 1100 €				
Parcours initiation							
Droits de scolarité Eveil musical : enfants de 5 à 6 ans - Cours collectifs de 45 mn	205 €	211 €	217 €		379 €		
Droits de scolarité Initiation années 1 à 2 (enfants de 6 à 8 ans) - Formation musicale : cours collectifs de 45 mn - 1 instrument : cours individuels de 20 mn et/ou chant choral en groupe.	310 €	317 €	325 €		577 €		
Parcours diplômant (toutes disciplines) : CYCLE 1 et 2 (de 1 à 5 ans par cycle)							
Droits de scolarité enfants (à partir de 9 ans et adultes) - Formation musicale + 1 instrument et/ou chant choral : 1h ou 1h30 selon l'année dans le cycle (et selon le niveau pour les adultes)	310 €	317 €	325 €	479 €	577 €	812 €	
- Formation musicale + 2 Instruments* : cours individuels, Cycle 1 : 30 mn, Cycle 2 : 45mn	427 €	445 €	457 €	664 €	762 €	1035 €	
Droits de scolarité Musiques d'ensemble à partir de la 3 ^{ème} année (obligatoire) 3 instruments*	524 €	548 €	560 €		942 €		
Parcours non diplômant : Cursus Atelier (toutes disciplines)							
Concerner les adultes hors cursus diplômant, les élèves ayant fini le 1 ^{er} cycle complet et souhaitant sortir du cursus diplômant ou les élèves débutants de plus de 14 ans							
Droits de scolarité sans formation musicale + 1 instrument et cours collectifs ** (sauf piano)	310 €	317 €	325 €	479 €	577 €	812 €	
Droits de scolarité Musiques d'ensemble (obligatoire) + 2 instruments*	427 €	445 €	457 €	664 €	762 €	1035 €	
Droits de scolarité élèves inscrits uniquement en ateliers et Musiques d'ensemble (ouvert à tous publics)	1 Ensemble ou chant choral : 108 € / 2 Ensembles : 132 € / 3 Ensembles : 156 €						
Les locations d'instruments : L'école possède 2 violons et 2 altos susceptibles d'être loués aux élèves au tarif de 20 € pour l'année scolaire. L'instrument devra être assuré par l'élève.							

Les cours sont dispensés de septembre à juin selon le calendrier scolaire. L'emploi du temps est communiqué début septembre lors des inscriptions.

«Familles Nombreuses» Réduction sur les droits de scolarité :
- 25 % pour 3 inscriptions enfants
- 40 % pour 4 inscriptions enfants

Les élèves sont admis en classe instrumentale dans la limite des places disponibles et de leurs possibilités physiques (Taille de l'élève, dimensions de l'instrument).